

Résolution

Relative à la décision de déplacer le Locados, d'en modifier la structure et d'implanter une entreprise sociale dans les locaux actuellement mis à la disposition du Locados

C'est avec étonnement et stupeur que les conseillers municipaux signataires de la présente, ont appris par la population, suite à une séance de travail directement liée à la démarche participative lancée par la commune sur l'avenir du Restaurant du Marais, que le Locados va très prochainement fermer ses portes. Que ses activités seront ré-orientées vers le Marais, à destination des seuls 12 - 15 ans, et que les locaux actuellement mis à la disposition du Locados seront réattribués à une entreprise sociale dont les conseillers municipaux ne connaissent ni les buts, ni le fonctionnement, ni le financement.

Ils se posent dès lors les questions suivantes :

- Comment se fait-il que les conseillers municipaux apprennent tant la création d'un nouveau projet en lien avec l'insertion professionnelle que le déplacement du Locados par des habitants de la commune ?
- Comment se fait-il que la démarche participative relative à la réaffectation des locaux du Marais, faisant suite à la motion M 21-2009, soit biaisée par une solution qui semble imposée puisqu'elle n'émane pas des habitants qui ont adhéré à cette démarche ?
- Quelle sera la perception de la population vis-à-vis de son adhésion à d'éventuelles autres démarches participatives dans le futur puisque les propositions qu'elle a émises dans la présente démarche sont reléguées au second plan ?
- Comment va être perçue l'implantation d'un Locados "nouvelle formule" dans les locaux et alentours du Marais si la population environnante n'y adhère pas ?
- Cet acte n'est-il pas destiné à fermer définitivement la structure "Locados" puisque le nouveau lieu choisi n'est pas adéquat ?
- Quel sera l'espace mis à disposition des jeunes de 15 à 18 ans si le nouvel espace prévu au Marais n'est destiné qu'aux 12 - 15 ans ?
- Comment se fait-il que le rapport relatif à la démarche participative, qui mentionnait trois projets, autres que celui imposé, ait été mis sur le site internet de la commune puis retiré ?

Face à toutes ces interrogations et avec l'inquiétude de la réaction des jeunes par rapport à ces informations fort confuses qui circulent de part et d'autres, les conseillers municipaux soussignés souhaitent :

- 1) Que le Conseiller administratif concerné réponde aux questions ci-dessus.
- 2) Que les Conseillers municipaux soient informés tant des dispositions qui seront prises pour restaurer la confiance des concitoyens vis-à-vis de leur engagement dans des démarches participatives que pour clarifier cette situation.

- 3) Que les Conseillers municipaux soient informés des intentions du Conseil administratif sur :
- l'avenir du Locados,
 - la mise en place d'une entreprise sociale, ses buts, ses besoins, son fonctionnement, son financement,
 - les délais envisagés.
- 4) Que le Locados, dans sa forme et son emplacement actuels, reste ouvert jusqu'à ce que les points susmentionnés soient éclaircis et que les commissions précitées se soient déterminées.

Signatures :

Virginie Rouiller Maugué
Antonio Gambuzza
Richard Jeanmonod
Geneviève Guinand-Maître
Flavio Barros
Jean-Claude Maillard
Cédric Epenoy
Pierre-Alain Gaud
Roberto Righetti
Fabienne Monbaron
Olivier Broillet
Isabelle Williman
Xavier Magnin
Denis Thorimbert
Pierre-Antoine Rieben
Jean-Michel Meylan

Résolution acceptée à l'unanimité.